



CA Saint-Louis Agglomération (Siren : 200066058)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Saint-Louis
Arrondissement	Mulhouse
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/06/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Marc DEICHTMANN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Place de l'Hôtel de Ville
Distribution spéciale	CS 50199
Code postal - Ville	68305 SAINT-LOUIS CEDEX
Téléphone	
Fax	
Courriel	direction@agglo-saint-louis.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	84 947
-----------------------------	--------

Densité moyenne

314,79

Périmètre

Nombre total de communes membres : 40

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Attenschwiller (216800136)	1 022
68	Bartenheim (216800219)	4 190
68	Blotzheim (216800425)	5 072
68	Brinckheim (216800540)	430
68	Buschwiller (216800615)	1 079
68	Folgensbourg (216800946)	935
68	Geispitzen (216801035)	521
68	Hagenthal-le-Bas (216801209)	1 354
68	Hagenthal-le-Haut (216801217)	747
68	Hégenheim (216801266)	3 461
68	Helfrantzkirch (216801324)	750
68	Hésingue (216801357)	2 917
68	Huningue (216801498)	7 436
68	Kappelen (216801605)	599
68	Kembs (216801639)	5 748
68	Knoeringue (216801688)	381
68	Koetzingue (216801704)	598
68	Landser (216801746)	1 669
68	Leymen (216801829)	1 270
68	Liebenswiller (216801837)	179
68	Magstatt-le-Bas (216801977)	517
68	Magstatt-le-Haut (216801985)	305
68	Michelbach-le-Bas (216802074)	719
68	Michelbach-le-Haut (216802082)	616
68	Neuwiller (216802322)	510
68	Ranspach-le-Bas (216802637)	639
68	Ranspach-le-Haut (216802645)	646
68	Rantzwiller (216802652)	821
68	Rosenau (216802868)	2 426
68	Saint-Louis (216802975)	22 959
68	Schlierbach (216803015)	1 315
68	Sierentz (216803098)	4 211
68	Steinbrunn-le-Haut (216803247)	670
68	Stetten (216803270)	349
68	Uffheim (216803411)	1 058
68	Village-Neuf (216803494)	4 608
68	Wahlbach (216803536)	499
68	Waltenheim (216803577)	529
68	Wentzwiller (216803627)	798
68	Zaessingue (216803825)	394

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 47

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <p><i>En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement : soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <p><i>eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif <p><i>Assainissement ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif <p><i>Assainissement ? Gestion de l'assainissement non collectif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <p><i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les nuisances sonores <p><i>En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement : lutte contre les nuisances sonores.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la pollution de l'air <p><i>En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement : lutte contre la pollution de l'air.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT <p><i>Intérêt communautaire</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités sanitaires <p><i>Compétences transférées à l'ancienne communauté d'Agglomération des Trois Frontières : Santé : - Participation à des actions de santé d'intérêt communautaire.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <p><i>Action sociale d'intérêt communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <p><i>Action sociale d'intérêt communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maisons de santé pluridisciplinaires <p><i>Participation à la Société d'Economie Mixte d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières (SEMDIC). ?</i></p> <p><i>Aménagement, gestion et entretien du parking principal du pôle Santé de Saint-Louis</i></p>
<p>Politique de la ville / Prévention de la délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ? Programmes d'actions définis dans le contrat de ville
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou éolienne, à l'exception de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'initiative privée dans les zones d'activité et zones d'emploi ; actions de promotion économique du territoire communal, conformément à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales. Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - actions de promotion économique du territoire communautaire. ? Toutes actions ou interventions autorisées par les lois et règlements en matière économique permettant la création, l'aménagement, l'entretien, la réhabilitation et la

promotion de bâtiments à vocation économique d'intérêt communautaire, sous toutes leurs formes (incubateurs et pépinières d'entreprises, notamment) ou destinées à accompagner le développement des entreprises. ? Soutien ou participation aux actions et initiatives favorisant l'accès à l'emploi des habitants de la Communauté d'Agglomération. ? Participation aux actions visant à développer les plateformes multimodales d'intérêt communautaire. Compétences transférées à l'ancienne communauté de communes du Pays de Sierentz : - Réalisation des actions du schéma intercommunal d'aménagement et de développement ? promotion du territoire par toute action communautaire (à l'exception de toute démarche communale)? - Favoriser l'accueil des entreprises (ex adhésion à Sud Alsace Initiatives?) Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : - Actions en faveur du Développement économique. A ce titre entre dans l'intérêt communautaire, la mise en ?uvre ou la participation dans les différentes thématiques (activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires et touristiques), de projet ou d'actions suivants : - Octroi d'aides directes, garanties d'emprunts (conformément à la législation en vigueur) pour favoriser le maintien et le développement de l'emploi sur le secteur ? Adhésion, partenariat et participation à des organismes d'aides aux entreprises (Sud Alsace Initiatives) et à la formation et l'insertion (SIJ, Mission Locale, Maison de l'emploi) ? Organisation, Participation aux opérations et aux études en faveur de l'artisanat et du commerce local (FISAC, ORAC, Journées portes ouvertes) du secteur ? Promotion du développement économique local de toutes les Zones d'activités situées sur le territoire communautaire ? Création et gestion de pépinières d'entreprises, d'ateliers, usines-relais. - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanales, touristiques, portuaire ou aéroportuaire Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - Promotion de la culture et de la langue alsaciennes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

aménagement de l'espace communautaire ? Schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : - participation pour avis, dès l'étude préalable et tout au long de la procédure, à l'élaboration, la révision et la modification POS/PLU communaux, pour la prise en compte des objectifs communautaires.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - Actions ou opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, notamment mise en ?uvre des procédures de ZAC ou de lotissement dans les zones d'activités d'intérêt communautaire

- Constitution de réserves foncières

Réserves foncières pour la mise en ?uvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat- autres compétences Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : - La Communauté de Communes Porte du Sundgau peut acquérir des terrains pour des équipements communautaires.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L. 1231-1 et suivants du code des transports

- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - Construction et exploitation ou participation à la construction et à l'exploitation de services de transports en site propre ? Réalisation des aménagements nécessaires à l'accessibilité des équipements de transport (aménagement des stations, des arrêts de bus et des quais).

- Etudes et programmation

Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - Mise en ?uvre de toutes études ou actions d'intérêt communautaire visant à favoriser le développement et l'aménagement du territoire en maîtrise d'ouvrage propre ou en lien avec d'autres collectivités, établissements ou organismes publics.- Pilotage ou participation à

toute démarche de coordination des projets d'aménagement envisagés sur le territoire communautaire quels qu'en soient les porteurs institutionnels dès lors que ces projets concernent une compétence communautaire. - Participation aux démarches de planification, de programmation et d'aménagement des territoires conduites à des échelles plus larges que celle du territoire communautaire (Département, Région, Espace Transfrontalier?) afin d'y présenter et d'y défendre le point de vue de la Communauté d'Agglomération- Gestion et développement d'une banque de données urbaines. Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : - Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement et mise en ?uvre des actions dans la limite des compétences communautaires. - Elaboration, suivi, révision et animation du Gerplan ? Plan de gestion de l'espace rural et péri-urbain.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;

- Parcs de stationnement

création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : Tourisme ? La Communauté d'Agglomération perçoit la taxe de séjour ? Gestion ? et de la maison de Haute-Alsace à Village-Neuf - Réalisation et gestion d'un camping à Kembs. Compétences transférées à l'ancienne communauté de communes du Pays de Sierentz : - ?promotion du territoire par toute action communautaire (à l'exception de toute démarche communale) par exemple en matière de tourisme les pistes cyclables à travers un schéma dont la piste reliant Bartenheim à Sierentz fait partie, les sentiers de découvertes , etc?) Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : Etude et réalisation d'aménagement collectifs susceptibles de développer le tourisme : Signalisation, aménagement de sites, promotion

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Equilibre social de l'habitat ? Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement d'intérêt communautaire

- Politique du logement social

- Politique du logement d'intérêt communautaire- Réserves foncières pour la mise en ?uvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Action et aide financière en faveur du logement social

Action et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur de logement des personnes défavorisées

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : - Exercice du droit de préemption par délégation des communes membres sur le territoire desquelles une zone d'activité d'intérêt communautaire est en voie de création.

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

- Politique du logement d'intérêt communautaire

Infrastructures

- Ports

Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - Gestion du port de plaisance de Kembs

- Eclairage public

Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : Vie des communes Afin de mutualiser les moyens, d'aboutir à des économies d'échelle et de proposer une organisation rationnelle et identique aux communes pour certaines prestations, les communes délèguent à la Communauté de Communes Porte du Sundgau leurs compétences pour la réalisation des opération suivantes : - entretien régulier de l'éclairage public des communes

- Pistes cyclables

Intérêt communaux

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : ? Adhésion et participation aux travaux du Pays de St Louis et des Trois Frontières : Elaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes membres et suivi dans le cadre de la procédure de contractualisation avec l'Etat et la Région

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : - Brigade verte ? Participation au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux appelé communément « brigade verte » en lieu et place des communes membres Compétences transférées à l'ancienne communauté de communes du Pays de Sierentz : Moyens en personnel et .. créés et gérés par la communauté pour être mis à disposition des Communes et des associations

- Acquisition en commun de matériel

Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : Vie des communes Afin de mutualiser les moyens, d'aboutir à des économies d'échelle et de proposer une organisation rationnelle et identique aux communes pour certaines prestations, les communes délèguent à la Communauté de Communes Porte du Sundgau leurs compétences pour la réalisation des opérations suivantes : - Organisation de services en direction des communes membres comprenant notamment l'acquisition et la mise à disposition de matériels pouvant faire l'objet d'une utilisation partagée (banque de matériel associative et technique), négociation de contrats intéressant tout ou partie des communes membres (contrôle des aires de jeux, diagnostique amiante, restauration?) Compétences transférées à l'ancienne communauté de communes du Pays de Sierentz : Moyens en ? et en équipements créés et gérés par la communauté pour être mis à disposition des Communes et des associations

- Service public de défense extérieure contre l'incendie

Compétences transférées à l'ancienne communauté de communes du Pays de Sierentz : Réserve incendie La sécurité incendie et son organisation sont de la responsabilité du Maire. La réserve incendie du réservoir en fait partie. Une clef sera remise au Maire de la commune d'assise et/ou au Président du syndicat d'eau concerné (les conditions d'accès seront précisées par convention) qui pourra sous sa responsabilité la confier au Chef de corps des Sapeurs Pompiers. L'entretien de l'ensemble des vannes ou robinets de manœuvre situés dans l'enceinte du réservoir sera effectué par l'EPCI ; toutefois, le corps des Sapeurs Pompiers vérifiera périodiquement le bon fonctionnement des équipements de la réserve incendie et assurera la formation nécessaire de ses hommes pour son utilisation. Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - Sécurité civile ? Installation et entretien des poteaux d'incendie sur la voirie et les parking d'intérêt communal.

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - Sécurité civile ? Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Compétences transférées à l'ancienne communauté d'agglomération des Trois Frontières : - Aménagement numérique du territoire ? la création, l'établissement ou l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir ainsi que la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence de Département ou de la Région en matière de communications électroniques. ? Le financement, seul ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par la Communauté d'Agglomération et/ou par d'autres maîtres d'ouvrages publics.

- NTIC (Internet, câble...)

Compétences transférées à l'ancienne Communauté de communes de la Porte du Sundgau : -Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication ? Création, Gestion et suivi de site Internet de l'EPCI ? Développement d'actions innovantes autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication et du multimédia (salle multimédia itinérante, actions de formation)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Autres

Sécurité civile ? Création, gestion, entretien d'un chenil passage . - Mise en place d'un système d'information géographique (numérisation des documents cadastraux, banques de données informatisées). Gendarmerie Construction, entretien et gestion d'une caserne de gendarmerie

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	SM des cours d'eau du Sundgau Oriental (200090074)	SM ouvert	361 643
68	SM pour la gestion des ports du Sud Alsace (200076206)	SM ouvert	361 643
68	SM de l'III (256801044)	SM ouvert	595 846
68	SM des gardes champêtres intercommunaux (256802091)	SM ouvert	623 297
68	SM pour le recyclage agricole du Haut-Rhin (200011435)	SM ouvert	758 330
67	POLEM d'Alsace (200030765)	Pôle métrop.	1 097 508

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)